

Département de la Haute-Garonne

Commune de Salies-Du-Salat.



Location d'une balayeuse/déssherbeuse neuve
pour la commune de Salies-Du-Salat avec reprise de l'actuelle balayeuse.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Marché de fourniture.

Mode de passation : Appel d'offre ouvert.

Maître d'ouvrage : Commune de Salies-Du-Salat.

PRN : Jean-Pierre DUPRAT, Monsieur le Maire de Salies-Du-Salat.

*Remise des offres : Date limite de réception le **23/10/2017**.*

*Mairie de Salies-Du-Salat
Direction des Ressources
35 Boulevard Jean Jaurès
31 260 Salies-Du-Salat.
05-61-90-60-24.*

Sommaire :

Article 1 : Objet du marché.

Article 2 : Caractéristiques Techniques :

2-1 Domaines d'application :

2-2 Normes :

2-3 Descriptif technique :

A - Châssis/Cabine/Motorisation.

B - Dispositif de balayage /Humectage/Aspiration.

C – Autres.

Article 3 – Livraison et caractéristiques à fournir.

3-1 Généralités.

3-2 La formation dispensée aux utilisateurs et à l'entretien courant de la machine.

Article 4 – Garantie.

Article 5 – Prestation de maintenance comprise.

Article 6 – Prestation supplémentaires éventuelles : P.S.E N°1.

Article 7 – Reprise de l'ancienne balayeuse.

7-1 Marque :

7-2 Heures :

7-3 Année :

Article 1^{er} : Objet du marché.

Les stipulations de ce Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernent la location d'une balayeuse/déssherbeuse neuve avec reprise de l'ancienne balayeuse.

Les candidats devront également proposer en prestation supplémentaire (P.S.E) que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou pas :

→ Une offre de maintenance au delà de la période proposée.

Article 2 : Caractéristiques Techniques.

2-1 Domaines d'application :

La machine devra être conçue pour le balayage des trottoirs et des voiries de la commune de Salies-Du-Salat.

Les salissures à balayer seront de tout ordre, spécifique au milieu urbain (feuilles mortes, papiers gras, bouteilles, ect.).

Les types de revêtement de sols seront également très variés, des plus résistants aux plus fragiles (enrobés, pavés, dalles de pierre, ect.).

2-2 Normes :

Le matériel faisant l'objet du présent marché doit être conforme en tout point aux prescriptions édictées par les réglementations de sécurité et homologations en vigueur, et plus particulièrement aux exigences du code de la route et des normes françaises et européennes (normes NF et CE).

En ce qui concerne le niveau sonore et les émissions de gaz, les Normes Européennes devront être satisfaites.

Le matériel devra être conforme au code de la route et au code du travail.

Le matériel offrira la possibilité de conduite par un titulaire du permis de catégorie B.

Le fournisseur devra produire à la commune de Salies-Du-Salat tous les justificatifs qui permettent le contrôle de l'ensemble des normes précitées.

2-3 Descriptif technique :

A - Châssis/Cabine/Motorisation.

- ❖ Le châssis sera de type compact, en acier à haute résistance à la torsion et de grande stabilité.
- ❖ Direction assistée et bon diamètre de braquage.
- ❖ Cabine panoramique (vue 360° optimale).
- ❖ Siège grand confort et réglable.
- ❖ Vitesse d'avancement allant de 0 à 40 km/h.
- ❖ La cabine sera insonorisée, ventilée, chauffée, climatisée, étanche à l'eau et aux infiltrations de poussières de l'extérieur.
- ❖ Autoradio.
- ❖ Planché vitré ou caméra de buse si absence de plancher vitré.
- ❖ Puissance de 60 CV minimum.
- ❖ Emission sonore aux normes.
- ❖ Système d'amortissement garantissant les conditions de travail confortables.

B - Dispositif de balayage /Humectage/Aspiration.

- ❖ Cuve à déchet inoxydable.
- ❖ L'angle de bennage doit permettre un vidage total des déchets sans intervention manuelle (bennage en hauteur minimum 1m 30).
- ❖ La cuve devra être parfaitement étanche.
- ❖ Tuyau pour aspiration localisée.
- ❖ Balai de désherbage.
- ❖ Diamètre des balais 90 cm.
- ❖ Grande capacité en eau.
- ❖ Balai latéral pour désherbage mécanique avec inclinaison hydraulique afin de permettre un meilleur balayage des caniveaux et des angles (pilotage depuis l'accoudoir conducteur).

C – Autres.

- ❖ Carte grise, immatriculation incluse si besoin.

Article 3 – Livraison et caractéristiques à fournir.

3-1 Généralités.

Le fournisseur précisera la date de livraison de la balayeuse/désherbeuse.

Faute de livraison à la date prévue, le titulaire s'engage à mettre à disposition à ses frais, une balayeuse de substitution conforme aux caractéristiques du présent cahier des charges.

Le fournisseur devra remettre un dossier technique complet de la machine.

La livraison et la mise en route de la machine se fera au centre technique municipal – 9 allée des soupirs – 31 260 Salies-Du-Salat.

3-2 La formation dispensée aux utilisateurs et à l'entretien courant de la machine.

Les formations théoriques s'effectueront au centre technique municipal – 9 allée des soupirs – 31 260 Salies-Du-Salat, et pour la partie pratique dans les rues de la commune.

Le titulaire prendra à sa charge la formation. Le candidat est invité à renseigner le contenu de la formation aux utilisateurs dans son mémoire technique.

4 – Garantie.

Les prestations font l'objet d'une garantie minimale d'un an dont le point de départ est la notification de la décision d'admission.

Le candidat pourra proposer une durée de garantie initiale supérieure ou une extension de celle-ci.

5 – Prestation de maintenance comprise.

Le titulaire s'engage à assurer la maintenance (pièces, main d'œuvre et déplacement) pendant une durée minimum de 12 mois à compter de la date d'admission des matériels ou prestations.

6 – Prestation supplémentaires éventuelles : P.S.E N°1.

Prestations attendues.

En complément de la location de la balayeuse/désherbeuse, la commune se réservera le droit de retenir ou pas une prestation supplémentaire concernant l'offre de maintenance proposée par le titulaire.

7 – Reprise de l'ancienne balayeuse.

7-1 Marque : NILFSK 2250 « city rangers ».

7-2 Heures : 779 heures

7-3 Année : 2014.

Date

Cachet et signature du candidat précédé de la mention « lu et approuvé ».